



Centre Hospitalier  
Ariège-Couserans

# Livret d'accueil

## Maternité



Centre Hospitalier Ariège Couserans  
BP 60011  
09201 SAINT-GIRONS CEDEX

# Table des matières

La maternité.....	2
Vos conditions de prise en charge .....	2
Le Réseau de périnatalité.....	2
Le bloc obstétrical .....	2
Votre accouchement.....	3
L'accouchement par césarienne .....	3
L'accueil et les soins du nouveau-né .....	4
Votre séjour dans le service.....	4
Prévenir l'enlèvement de son bébé en maternité.....	5
La prestation hôtelière .....	5
Les chambres .....	5
Rappel.....	6
La déclaration de naissance à l'état civil.....	6
Votre sortie et retour au domicile .....	7
De retour à votre domicile .....	7
Le programme PRADO (Programme de Retour à Domicile).....	7
Informations importantes .....	8
Hygiène et environnement.....	8
Identité .....	8
Internet.....	8
Linge et tenues.....	8
Médicaments .....	8
Sécurité incendie .....	9
Silence .....	9
Tabac .....	9
Téléphone.....	9
Droits & devoirs.....	9
Qualité & gestion des risques.....	10

# La maternité

---

## Vos conditions de prise en charge

La maternité du Centre hospitalier Ariège Couserans est une maternité de niveau 1, c'est-à-dire qu'elle dispose d'une unité d'obstétrique pour la prise en charge de grossesses « physiologiques » sans complications prévisibles à la naissance.

Son plateau technique comprend tout l'équipement nécessaire pour la réanimation de la maman et du nouveau-né si un problème survenait.

La salle de réanimation néonatale est équipée de 1 table de réanimation et de tout le matériel nécessaire à la prise en charge d'un nouveau-né nécessitant des soins techniques à la naissance. Une couveuse permet la surveillance rapprochée des nouveau-nés nécessitant des soins, notamment de séances de photothérapie en cas de jaunisse.

Notre équipe comprend des sages-femmes, des auxiliaires de puériculture, des aides-soignantes, des gynécologues-obstétriciens, des pédiatres, des anesthésistes-réanimateurs et des infirmiers-anesthésistes présents dans le service ou de garde 24h/24.

Sont également présents, un psychologue, une assistante sociale, et une diététicienne.

Nous travaillons en collaboration avec la PMI (Service de la Protection Maternelle Infantile du Conseil Départemental) et avec les sages-femmes libérales du secteur pour assurer une continuité des soins.

Notre maternité réalise environ 120 à 200 accouchements par an. Nous proposons un accompagnement à taille humaine, personnalisé, respectueux de vos choix dans la mesure du possible (votre projet de naissance).

Les pathologies fréquentes en cours de grossesse sont prises en charge au sein de notre établissement.

## Le Réseau de périnatalité

Si votre grossesse ou votre nouveau-né nécessite des soins ou examens particuliers vous serez transférée vers l'établissement de soins le plus proche et le plus adapté à votre état de santé.

La cellule transfert du Réseau Périnatal Occitanie (RPO) gère les informations concernant la disponibilité en lits d'obstétrique et de néonatalogie.

Le réseau coordonne et organise ainsi le transfert d'une maman et/ou de son bébé vers une autre maternité ou un service de néonatalogie dont le niveau de soins et de surveillance est le mieux adapté.

En cas de transfert du nouveau-né, nous mettons tout en œuvre pour que sa maman puisse l'accompagner.

## Le bloc obstétrical

Le bloc obstétrical de la Maternité se compose de 2 salles de naissance avec ballons, tabouret, lit de naissance avec suspension.

L'esprit de ces deux salles est de privilégier le déroulement physiologique de la naissance tout en garantissant un environnement sécurisé.

Toutes les salles sont équipées de monitoring pour la surveillance de la parturiente et du fœtus.

Avant votre installation en salle d'accouchement, vous pourrez commencer votre travail dans une chambre ou dans une salle de pré-travail.

Celle-ci dispose d'une baignoire, pour se relaxer et de grands ballons permettant d'effectuer des exercices de mobilisation du bassin; ceci dans le but d'aider les patientes à gérer au mieux leurs contractions.

## Votre accouchement

---

Il peut durer plusieurs heures, en moyenne entre 7 et 14 heures, mais reste dépendant de certains facteurs : le bassin de la mère, l'engagement de la tête du bébé, la position lors de l'accouchement, la présentation du bébé, la grosseur du bébé. Pour les primipares (femmes qui accouchent de leur premier enfant), la durée du travail est plus longue, la progression et l'engagement du bébé sont plus lents.

Par ailleurs, la situation psychologique de la mère au cours du travail peut également interférer dans la durée de l'accouchement.

La sage-femme vous conseillera dans le choix des positions afin de faciliter la descente de votre bébé dans le bassin. La personne accompagnante a toute sa place dans cet événement par sa présence, son soutien. Nous la ferons participer, si elle le souhaite

Après l'accouchement, vous serez surveillée au minimum 2 heures en salle de naissance (entre autre, surveillance des saignements maternels, adaptation de votre nouveau-né à son nouvel environnement) avant votre retour en chambre. Ce temps est propice à la rencontre avec votre enfant grâce au peau à peau et à la première tétée. Vous serez soutenue et conseillée par une auxiliaire de puériculture.

## L'accouchement par césarienne

La césarienne permet l'accouchement par une incision de l'abdomen et de l'utérus, lorsque les conditions, chez la mère ou chez l'enfant, ne sont pas favorables à un accouchement par les voies naturelles.

La césarienne est réalisée en cas de nécessité. C'est une intervention courante dont le déroulement est simple dans la majorité des cas.

C'est une intervention chirurgicale qui se fait dans une salle de bloc opératoire en accès direct avec le bloc obstétrical. Les coparents, peuvent sous certaines conditions, être admis dans le bloc opératoire où les règles d'asepsie et d'accès sont très rigoureuses.

Cependant durant la surveillance de la maman en salle de réveil (pendant 2 heures), votre bébé est ramené au bloc obstétrical où il sera surveillé par l'équipe de sages-femmes et d'auxiliaires de puériculture ; le coparent participe à cette surveillance et peut faire le « peau à peau » avec son bébé.

La césarienne se déroule le plus souvent sous péridurale ou rachi anesthésie.

Un livret d'information sur la césarienne est à votre disposition en consultation et dans le service de suite de couche.

## L'accueil et les soins du nouveau-né

Une auxiliaire de puériculture et une sage-femme réalisent les premiers soins au bébé dès la salle de naissance :

- ⇒ Aspiration des mucosités et sécrétions du nez et de la bouche à l'aide d'une petite sonde, seulement si nécessaire.
  - ⇒ Pesée, prise de la température, soin du cordon
  - ⇒ Peau à peau avec la mère ou le coparent
  - ⇒ Première mise au sein ou tétée d'accueil en fonction du rythme de bébé
  - ⇒ Goutte de médicament antihémorragique (la vitamine K est la plus courante)
  - ⇒ Pose du bracelet d'identification
- ⇒ Un dépistage auditif et un test de Guthrie seront réalisés à partir du 2<sup>ème</sup> jour de vie du bébé

Une consultation pédiatrique sera réalisée au cours du séjour à la maternité.

## Votre séjour dans le service

Après votre accouchement et votre retour du bloc obstétrical, vous êtes installée dans votre chambre avec votre bébé et prise en charge par l'équipe de suites de couches.

Les sages-femmes, auxiliaires de puériculture et aides-soignantes s'occupent de votre suivi.

Elles surveillent l'allaitement et veillent à ce que l'environnement de votre bébé, de vous-même et de votre partenaire soit optimal en vous accompagnant lors des premiers soins de bébé (soin du cordon, change, bain, massage).

Vous pouvez les contacter en appelant 24h/24 au **1415** pour les auxiliaires et au **2250** pour les sages-femmes. Les soins se font au mieux en respectant le rythme de votre bébé.

Notre équipe est également présente pour vous soutenir, développer vos compétences parentales et vous permettre de prendre confiance en vous.

Vous rencontrerez éventuellement les autres professionnels de l'équipe

<b>Le gynécologue- obstétricien</b>	Le gynécologue-obstétricien d'astreinte assure la prise en charge des urgences obstétricales, participe au suivi des naissances, effectue une visite avec la coordinatrice du service tous les matins. Il prend les décisions médicales liées à votre état de santé, réajuste votre traitement si nécessaire et établit éventuellement des ordonnances au moment de votre sortie.
<b>Le pédiatre</b>	Il effectue au moins deux visites auprès du nouveau-né. Une quelques heures après la naissance pour s'assurer que tout va bien ; au cours de cet examen approfondi, il vérifie le rythme cardiaque, les réflexes, le tonus musculaire, la respiration... Le deuxième examen se fait au moment de la sortie. Le pédiatre vérifie la prise de poids du bébé et donne son accord pour le retour à domicile en signant le carnet de santé et prépare l'ordonnance de sortie pour votre bébé.
<b>Sages-femmes Auxiliaires de Puériculture Aides-soignantes</b>	Elles sont en charge du suivi, de la surveillance, des soins et des traitements du nouveau-né. Elles assurent les premiers soins et vous accompagnent dans les premiers gestes à prodiguer

	notamment au moment de la toilette ; elles sont très présentes au moment des premières tétées
<b>Représentante du Lactarium de Marmande</b>	Pour le don de lait maternel destiné aux enfants prématurés
<b>Le service de PMI</b>	Les infirmières puéricultrices sont le relais de la maternité à votre sortie.
<b>L'assistante sociale</b>	Elle peut vous aider et vous conseiller dans vos démarches administratives si nécessaire
<b>L'ostéopathe</b>	Sur demande des parents et si disponible lors de votre séjour. L'ostéopathie chez le nourrisson permet d'améliorer son bien-être, de diminuer les tensions dues à la naissance et peut aider à s'adapter à sa nouvelle vie extra-utérine.

## Prévenir l'enlèvement de son bébé en maternité

Pendant votre séjour, l'équipe de soin sera à vos côtés pour votre sécurité et celle de votre enfant. Il est important que chaque famille connaisse les procédures et sache ce qu'elle peut faire pour prévenir l'enlèvement de son enfant.

- Le port du bracelet d'identité est obligatoire pendant tout le séjour.
- Il est important de ne pas laisser votre enfant sans surveillance dans votre chambre.
- Prévenir l'équipe si vous souhaitez aller vous promener avec votre bébé dans l'enceinte de l'hôpital.
- Pour tout comportement suspect, merci de prévenir l'équipe (composez le **1415** ou le **2250** depuis le téléphone de la chambre.

## La prestation hôtelière

Les repas sont préparés sur place, dans la cuisine centrale du CHAC, ils sont conçus avec une diététicienne et adaptés à votre état de santé, La diététicienne peut vous proposer des alternatives aux menus prévus en cas d'allergies, d'aversion, et dans le cas de pathologies nécessitant une prise en charge nutritionnelle particulière.

Elle peut également vous conseiller sur votre alimentation après votre retour à domicile, n'hésitez pas à la solliciter.

Accueil des accompagnants : les accompagnants peuvent prendre leur repas dans la chambre. S'ils souhaitent commander un plateau repas, ils devront en faire la demande auprès de l'équipe avant 8 h 30 pour le déjeuner et avant 13 h pour le dîner, ils sont à régler au standard au prix de 12 Euros.

Un réfrigérateur est disponible dans l'office commune Maternité-Chirurgie où vous pouvez stocker vos repas et les réchauffer. Nous vous demandons, par soucis d'hygiène de ne pas y rentrer et de demander à une personne de l'équipe de le faire pour vous.

## Les chambres

La maternité dispose de 4 chambres particulières, toutes équipées d'une salle de bains privative, localisées au 2ème étage de l'établissement ;

Elles disposent d'un coin nurserie avec baignoire pour les soins et la toilette du bébé. Un lit accompagnant (lit d'appoint) peut y être installé.

Toutes ces chambres disposent d'un téléviseur géré par une société LTH(extérieure à l'hôpital) avec un accès à Canal +.

Un règlement de 3.80 Euros/jour vous sera demandé en chèque, en espèces ou même par carte bancaire si l'agent de la société LTH passe dans votre chambre.

Ces chambres ont été pensées afin de créer un petit nid douillet pour les premiers jours avec bébé

## Rappel

Interdiction de fumer, devapoter et d'introduire de l'alcool dans les chambres.

Les visites sont autorisées de 14 h à 20 h. Nous conseillons peu de personnes à la fois. Les visiteurs doivent rester discrets et respecter les règles d'hygiène en particulier des mains. Les nouveau-nés ayant une santé fragile et n'ayant pas encore de couverture vaccinale, il n'est pas recommandé aux personnes symptomatiques de les visiter en maternité.

Attention : sur recommandations sanitaires, les visites peuvent ne pas être autorisées. Un seul accompagnant majeur est autorisé au sein de la maternité pendant le séjour.

## La déclaration de naissance à l'état civil

Elle doit se faire impérativement dans les 5 jours qui suivent la naissance de votre enfant, le jour de l'accouchement.

La sage-femme vous remet le certificat de constatation de naissance qui vous permet d'effectuer la déclaration de naissance à l'État Civil de la mairie du lieu de naissance : la Mairie de Saint-Lizier,

Les documents à fournir pour cette déclaration sont :

- Le certificat de constatation de naissance délivré par la Maternité
- Le livret de famille ou à défaut les actes de naissances, et la carte d'identité des parents non mariés
- Le livret de famille et la carte d'identité des parents mariés
- La copie de la reconnaissance anticipée (si elle a été établie pendant la grossesse), cette reconnaissance peut également se faire au moment de la déclaration de la naissance
- La carte d'identité du déclarant
- Déclaration conjointe du choix du nom

Hôtel de Ville  
Place de la mairie  
09190 Saint-Lizier  
Tél : **05 67 66 16 22**

Horaires d'ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30  
Le samedi matin de 9 h à 12 h

## Votre sortie et retour au domicile

---

Elle est décidée sur la base de votre état de santé et celui de votre bébé. C'est donc le gynécologue-obstétricien ou la sage-femme et le pédiatre qui décident du moment de votre retour à domicile.

En général, pour un accouchement par voie basse, la sortie du service maternité s'effectue 3 à 4 jours après la naissance. Après un accouchement par césarienne, la sortie se fait après 5 jours.

La sortie n'est possible qu'après le test auditif et le test de GUTHRIE sur le bébé, dépistage néonatal des maladies héréditaires ; ils se font, au plus tôt, 48 heures après la naissance, sauf si sortie précoce autorisée.

Le carnet de santé de votre bébé et les différentes ordonnances vous seront remises à la sortie.

Si vous partez en voiture, pensez à l'équiper d'un siège auto pour nouveau-né.

### De retour à votre domicile

Si vous le souhaitez, vous pouvez bénéficier d'un suivi par une sage-femme dès votre retour à domicile. Planifiez-le avant votre sortie en en parlant avec une sage-femme du service.

### Le programme PRADO (Programme de Retour à Domicile)

C'est un service proposé par l'Assurance Maladie. Il permet une prise en charge à votre domicile, adaptée pour vous et votre enfant et est assurée par une sage-femme libérale.

Ensuite dès votre retour à votre domicile, la sage-femme vous prend en charge avec votre enfant.

Les professionnels des centres de P.M.I. (Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental de l'Ariège), ouverts à tous, peuvent également assurer un suivi et un accompagnement dans votre nouveau rôle de parents (pesée du bébé, conseils sur l'allaitement, dispositifs d'aide à domicile...)

Des rendez-vous médicaux sont indispensables :

- Avec un pédiatre de votre choix ou votre médecin traitant pour un suivi pédiatrique à partir de 10 jours de vie de votre bébé.
- Avec votre gynécologue, ou sage-femme, 4 à 6 semaines après votre accouchement.
- Avec la sage-femme des consultations externes : consultation et visite post-natale, consultation allaitement.

Prise de rendez-vous au secrétariat des consultations au 05 61 96 28 50 ; ou sur Doctolib.

# Informations importantes

---

## Hygiène et environnement

L'hôpital met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par les patients et les visiteurs.

Pour limiter les risques infectieux, les animaux sont interdits dans l'enceinte de l'établissement.

## Identité

Votre identité sera régulièrement vérifiée afin de vous garantir les soins qui vous sont effectivement destinés. Cela sera facilité par la pose d'un bracelet d'identification dès votre arrivée au sein de l'unité de soins. En effet, ce bracelet permet à l'ensemble des professionnels qui participent à votre prise en charge de s'assurer de votre identité tout au long de votre séjour et plus particulièrement, avant la réalisation d'un soin, d'un examen ou d'une intervention hors de votre unité d'accueil.

Soyez vigilant sur tout document portant mention de votre identité et signalez-nous toute anomalie.

## Internet

L'hôpital dispose d'un accès Wifi payant. Le code d'accès est à demander à l'accueil.

## Linge et tenues

Le jour de votre hospitalisation, vous devrez prévoir d'apporter votre linge personnel et affaires de toilette, pour vous et pour votre bébé,

## Médicaments

Nous vous informons que si vous avez un traitement médicamenteux en cours lors de votre admission dans le service, vous devrez impérativement le signaler au personnel et le lui remettre (la législation interdit au patient de conserver des médicaments dans sa chambre, toute automédication pouvant entraîner des risques de surdosage et d'interactions médicamenteuses). Vous vous engagez donc à ne conserver aucun médicament avec vous.

Le traitement pharmaceutique qui vous est prescrit durant votre séjour est fourni par la pharmacie à usage intérieur de l'hôpital,

Toutefois, si des médicaments de votre traitement «de ville», maintenus pendant votre séjour, s'avéraient indisponibles et insubstituables, nous nous réservons la possibilité (jusqu'à réapprovisionnement) d'avoir recours à vos médicaments personnels après vérification de la qualité de ceux-ci.

## Sécurité incendie

Les plus strictes dispositions réglementaires en matière de sécurité incendiaire sont en vigueur dans l'établissement (notamment la présence de détecteurs de fumée et de portes anti-incendie). Nous vous demandons donc :

- D'en prendre connaissance et de suivre les consignes de sécurité affichées dans chaque service.
- De consulter le plan d'évacuation affiché à chaque niveau.

Si vous percevez un bruit, une odeur ou une lueur insolite, gardez votre sang-froid et prévenez le personnel de votre service.

En toute situation, il est important de rester calme et de suivre les indications du personnel de service.

## Silence

Le silence constitue l'un des éléments du confort et du rétablissement des patients. Il est donc de rigueur dans tout l'hôpital. Il vous est demandé, ainsi qu'à vos visiteurs, de le respecter.

## Tabac

Dans l'intérêt du patient et conformément au décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006, il est strictement interdit de fumer au sein de l'établissement et de ses annexes.

Les locaux sont équipés de détecteurs de fumée et votre responsabilité sera retenue si vous déclenchez l'alarme et les dispositifs anti-incendie.

## Téléphone

Dans votre chambre, vous pourrez bénéficier d'un téléphone avec lequel vous pourrez directement obtenir le réseau téléphonique en composant le code personnel qui vous sera attribué par le standard.

## Droits & devoirs

---

Pour tous les points ci-dessous, veuillez-vous référer au règlement intérieur du CHAC

- Accès au dossier patient
- Le traitement des données à caractère personnel
- Bienveillance
- Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD)
- Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN)
- Commission des Usagers (CDU)
- Examens des plaintes et réclamations
- Information et consentement éclairé
- Non divulgation de présence
- Personne de confiance
- Secret médical

# Qualité & gestion des risques

---

Pour tous les points ci-dessous, veuillez-vous référer au **règlement intérieur du service**

- IQSS : Indicateur de Qualité et de Sécurité des Soins
- Les vigilances sanitaires
- Hygiène et prévention



